

Noele et EricDadier

8, rue de l'Eglise 60700 Fleurines

Le 30 décembre 2019

noele.dadier@wanadoo.fr

06 07 26 90 81

PLU enquête publique pour la commune de Fleurines

A l'attention du Commissaire enquêteur, Monsieur Michel Marseille

Monsieur,

Veillez trouver ici les points sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention ;

La complexité du texte ne m'a pas permis de complètement comprendre le paragraphe UA et en particulier ce qui concerne l'Eglise et sa place.

Quid des terrains derrière la salle des fêtes, Béthanie et son jardin et la maison en ruine rue des Frieges et son jardin qui sont mitoyens par 3 côtés avec le nôtre ?

Les activités existantes ou futures sises sur la Place de l'Eglise ne doivent en aucun cas être bruyantes pour les riverains. Particulièrement la salle des fêtes pourrait être déplacée ou tout le moins doit faire l'objet de respect très strict du niveau sonore, hiver comme été, de jour comme de nuit.

rappel des nuisances :

Le tapage nocturne sur la place, le bruit de la salle des fêtes (jusqu'à 5 ou 6 h du matin avec des hurlements sur la place) et les basses résonnent dans les maisons les ondes se diffusant par des caves ou sous terrains.

La saleté de la place et le tour de l'église après une soirée, l'alcoolisme et plus... ont raison de nous inquiéter et de suggérer que ces espaces ne soient pas ouverts sur la place ou fermés la nuit. L'accès ne garantirait plus les biens et la tranquillité des riverains.

La mairie nous a conseillé de prévenir la gendarmerie en cas de débordement mais il semble qu'elle n'ait plus les moyens de se déplacer.

Il serait souhaitable que l'avenir de l'aménagement sur la place de l'église soit fait en concertation avec les riverains .Il faut trouver un compromis entre l'animation d'un village et le calme recherché à certains moments de la journée et de la nuit.

avec nos remerciements

NoeleDadier

maya

De: Oscar del Toro [ojdeltoro@yahoo.es]
Envoyé: samedi 28 décembre 2019 06:31
À: fleurines@wanadoo.fr
Objet: Observations PLU

> Monsieur Marseille, Commissaire - Enquêteur, pour le Plan Local d'urbanisme à Fleurines:
>
> Je suis le propriétaire d'une maison au 17 Rue Pasteur sur Fleurines.
>
> Veuillez trouver mes observations sur ce projet ainsi que pour le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales:
>
> * Le fait de faire qu'un sens unique pour la circulation des voitures dans les rues de L'église, Pasteur et Rue des Frieges, va saturer la circulation au centre ville, déjà assez saturé dans 'Avenue Général de Gaulle. Aussi le fait d'avoir rempli avec plus d'une cinquantaine de place des parkings dans ces rues.
>
> * La construction des multiples logements à Fleurines, va faire aussi que la ville soit saturé avec le trafic. Plus des bouchons et de pollution pour Fleurines. Aussi de la pollution sonore.
>
> * 186 logements , + 374 habitants : 5 projets immobiliers de grande ampleur dans un village classé.
> Fleurines deviendra une ville dortoir, ça va dévaluer le cadre de vie et aura un impact dans le valeur de nos maisons.
>
> * On a déjà des problèmes avec l'eau, donc le fait de construire les logements prévus, aura un impact sur la consommation d'eau, aussi pour les chantiers. (l'eau est pas claire, couleur de rouille du au grands quantités de fer dans l'eau). Il a pas un étude réalisé pour le problème de gonflement du sol argileux. Problème de la capacité de la station d'épuration avec un débit insuffisant, turbidité de l'eau
>
> * Il y a pas de prévu de faire des espaces verts pour le resemlements des familles au centre ville.
>
> * Le fait d'avoir prévu une zone commercial à la sortie de Fleurines va saturer aussi la circulation dans la Av. Général de Gaulle.
>
> * Rue de l'Eglise et Rue des Frièges modifiées : piétons autorisés sur la chaussée et cyclistes en double sens. Très Dangereux.
>
> * Pourquoi cette enquête est réalisée pendant les vacances de Noel, quand il y a beaucoup de résidents à Fleurines qui sont en déplacement pendant les fêtes?
>
>
> Cordialement,
>
> Oscar del Toro

STLS

maya

De: LAMBERT pascal [kisscool4@gmail.com]
Envoyé: mercredi 1 janvier 2020 18:38
À: fleurines@wanadoo.fr
Objet: A destination du commissaire enquêteur (PLU de Fleurines)

Bonjour,

Voici mes remarques concernant le projet de PLU :

De manière générale, je comprend la volonté de la municipalité de ne pas vouloir bloquer les projets de développement futurs et de permettre la construction de nouveaux logements car cela est nécessaire pour faire vivre la commune, toutefois cette nécessité ne doit pas se faire au détriment de ce qui fait la beauté, la spécificité et la quiétude de notre village, car perdre cela ferait perdre son attractivité et le sentiment d'appartenance des habitants :

- la hauteur des bâtiments en zone UE me semble trop élevée (15 m) : c'est la hauteur des derniers bâtiments construits et je trouve qu'ils ont un impacts trop important dans le paysage, surtout en entrée de village. Cette hauteur ne devrait pas dépasser 13 m je pense (ce qui est déjà beaucoup pour notre village fait de bâtiments "bas"). Par ailleurs, il n'y a aucune limite au dépassement de la hauteur maximale par les éléments nécessaires pour des raisons techniques (p 45 du règlement) et je trouve cela dangereux : qu'est-ce qui peut interdire la construction d'une immense cheminée de 22 m ? a priori rien car il n'y a aucune limite de défini... pourtant cela serait catastrophique pour notre village. on retrouve cette disposition dans d'autres zones, mais c'est dans la zone UE qu'elle est le plus dangereuse.
- Les zone UE et UI sont déjà très étendues, je suis contre la perspective de les agrandir un jour sur les prairies situées à droite en arrivant de pont sainte maxence comme envisagé dans le PADD : certe aujourd'hui ces prairies sont en zone A, c'est très bien ainsi, mais pourquoi avoir pointé cette zone comme possible extension de la zone UE ? ce serait une très grave erreur car ces prairies visibles de la route principale participe à l'image rurale du village... à quoi ressemblerait le village si des bâtiments économiques bordaient la route à droite et à gauche de la route, sans vision sur les prairies ?
- Je regrette qu'il n'y ait aucune règle détaillée sur les conditions d'implantation des entreprises dans les zones UE , à part une phrase "copiée-collée" dans toute les zones et qui reste très vague sur le niveau de nuisances acceptables : je ne vois rien qui empêcherait une entreprise bruyante ou polluante de s'installer car le niveau de nuisance à respecter (horaire à respecter, niveau sonore maximal, nombre de passage de poids lourds journalier, émission de polluants, etc...) n'est pas précisé et donc soumis à appréciation, or la zone UE est proche d'habitation et donc risque de provoquer de nouvelles nuisances pour les habitants des alentours. La création d'activité, et peut-être d'emploi, ne doit pas se faire au détriment que la qualité de vie des habitants car cela n'aurait pas de sens et ne serait pas dans l'intérêt du

village. De plus, comment faire respecter des règles aussi floues une fois l'entreprise installée et ne respectant pas les dispositions sur les nuisances ?

- j'approuve les zones AU qui ont été proposées car elles restent dans l'enveloppe urbaine actuelle, il est en effet très important de ne pas agrandir encore les zones urbanisées, mais plutôt densifier les zones existantes ; J'espère que l'aménagement de ces zones se feront en bonne harmonie avec le reste du village.

cordialement,

Un habitant de Fleurines
(Quartier Roquesable)